

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du lundi 22 juin 2015 aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme BONZANI Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay la Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), Mme VON EUW (Chevreuse), Armel PITOIS et Olivier GUITTARD (Pouces d'Yvelines)

PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, DOUBRE, FRANCOLIN, HOUGUET, MANOUVRIER, MONTET et TISSERONT et de MM HARDY et STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FISCHER Conseil régional Ile-de-France
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Pouvoirs :

M. DE WINTER à M. MONTEGUT
M. CHIVOT à M. POUPART

1. Approbation du compte-rendu des Bureaux des 31 mars 2015 et 12 mai 2015

Ces comptes-rendus n'appellent pas de remarques particulières, ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Validation de tarifs pour la Boutique du Parc

Pour la régie recettes du Parc, il est proposé de valider les tarifs suivants :

Brasserie de la Vallée de Chevreuse : Emmanuel Rey

- Bière 75 cl : 4,70 €, l'unité ;
- Bière 33 cl : 2,45 € l'unité ;
- Coffret « dégustation » : 6 bières de 33 cl : 13,20 €

Ferme de la Tour : Emmanuel Quillou

- Haricots blancs secs : paquet de 1 kg : 3,50 €

Ouvrage : « **Le Château de Chevreuse. De l'an mil à nos jours** »

d'Etienne LALLAU et Grégory DEBOUT : 9,80 €

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Le Bureau syndical a approuvé les aides suivantes :

❖ Pour la **Commission restreinte « Communication »** qui s'est tenue le 19 mai 2015, sous la présidence de M. Guy POUPART :

- Aides 2015/001 : Continuer d'être innovants ensemble. Organisation d'un festival « Alternatiba » à Jouars-Pontchartrain le 12 septembre 2015 par l'association « Villages d'Yvelines en transition ». Participation pour le Parc : 3 000,00€ (Forfait)
- Aides 2015/002 : Continuer d'être innovants ensemble. Organisation d'un festival « Alternatiba » à Rambouillet le 20 septembre 2015 par l'association « Rambouillet en transition ». Participation pour le Parc : 3 000,00€ (Forfait)

Ces deux soutiens font l'objet d'un débat soutenu parmi les élus.

M. VANDEWALLE, président du Parc lance le débat en s'interrogeant sur le bienfondé d'un tel soutien. Le caractère novateur de ce type de manifestations est-il avéré ? N'y-a-t-il pas un effet de mode lié à l'organisation à l'automne de la COP21 ?

M. POUPART répond que la commission restreinte Communication s'est également interrogée. Le mouvement des Alternatibas reflète une évolution sociétale : de plus en plus de citoyens se préoccupent de développement durable, des conséquences du changement climatique et souhaitent agir concrètement à leur niveau. On peut se réjouir de cette implication plus forte. L'intérêt de ces festivals tient probablement au caractère éphémère de ces événements, on touche un autre public que le premier cercle des supporters habituels du Parc.

Mme BOONE fait également part de ses réserves s'agissant de la commune de Jouars-Pontchartrain.

M. POULON plaide comme M. POUPART en faveur du soutien en raison du caractère inhabituel de cette mobilisation citoyenne. Par ces manifestations, on apporte aussi de l'information en amont de la conférence sur le changement climatique à un public plus large.

M. POUPART a souhaité que l'action du Parc soit clairement mise en valeur à travers un stand dans le cadre de ces manifestations. L'Union des Amis du Parc soutient également ces manifestations relate Mme GIOBELLINA.

Finalement ces aides sont adoptées à l'unanimité.

- Aide 2015/003 : Continuer d'être innovants ensemble. Organisation d'un festival de photo animalière de la Forêt de Rambouillet par l'association « Festiphoto de la forêt de Rambouillet Organisation ». Participation pour le Parc : 3 000,00€ (Forfait). Cette aide est adoptée à l'unanimité.

❖ Pour la [Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »](#) qui s'est tenue le 8 juin 2015, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT :

- Aide 2015/015/05-02 : Conseil en énergie partagé, commune de Choisel. Participation du Parc : 1 751,40 €.
- Aide 2015/016/05-02: Conseil en énergie partagé, commune d'Auffargis. Participation du Parc : 2 143,00 €.
- Aide 2015/017/05-01 : Conseil en énergie partagé, commune de Chevreuse. Participation du Parc : 10 500,00€.
- Aide 2015/018/04-01 : Etude complémentaire d'approfondissement sur le paysage dans le cadre de l'élaboration du PLU de Choisel. Participation du Parc : 5 721,63 €
- Aide 2015/019/04-01 : Recherche pour la mise en place d'un développement économique endogène dans le cadre de l'élaboration du PLU du Mesnil-Saint-Denis. Participation du Parc : 4 865,00 €
- Aide 2015/020/04-01 : Démarches innovantes de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU du Mesnil-Saint-Denis. Participation du Parc : 4 515,00 €
- Aide 2015/021/02-02 : Etudes pour l'aménagement paysager du Parc de la mairie. Commune de Choisel. Participation du Parc : 5 400,00 €
- Aide 2015/022/02-03 : Aménagement des jardins collectifs de l'association du Petit Pot'Bio à Bonnelles. Participation du Parc : 2 292,00 €.
- Aides 2015/023/06-07 : Valorisation paysagère des franges des hameaux- Commune de Magny-les-Hameaux. Participation du Parc : 747.39 €

Ces aides sont adoptées à l'unanimité. A noter que le conseil départemental vient de modifier sa politique du logement : il a adopté une délibération visant la création de logements sociaux en milieu rural (transformation de l'ancien dispositif CDOR vers plus d'intensification des tissus urbains) et une délibération sur la rénovation thermique des logements.

❖ Pour la [Commission restreinte « Culture »](#) qui s'est tenue le 3 juin 2015, sous la présidence de Mme Véronique BOONE :

- Exposition des peintres de l'Association des Peintres en vallée de Chevreuse (APEVDC) organisée aux Essarts-le-Roi, montant accordé : 800.00 €. Ce sont les conférences et les animations destinées au jeune public (8 classes d'élèves) qui sont avant tout soutenues.
- Concert d'automne des Chœurs du Mesnil, montant accordé : 500.00 €. Trois concerts dans trois églises de trois communes sont accompagnés.
- Journées Ravel 2015, montant accordé : 5 000.00 €. Ce festival existe depuis 20 ans, avec 1500 payants. La subvention du Parc porte essentiellement sur le soutien aux actions en direction du jeune public
- Festival Nomade 2015, association Calisto-235, montant accordé : 2 500.00 €. Le Festival est présent sur 5 communes du Parc.
- Salon du Livre de Chevreuse 2015, montant accordé : 2 000.00 €. Ce salon travaille avec les classes de 14 communes.
- Parcours Portes ouvertes 2015, association Hélicium, montant accordé : 1 500.00 €. 81 artistes sont concernés qui ouvrent leurs portes à environ 4000 visiteurs chaque année.

Il demeure toujours une interrogation sur la portée de ces soutiens. Mme BOONE a conscience de la difficulté de la tâche de sélection qui incombe à la commission restreinte. Les porteurs de projets culturels sont cependant accompagnés afin d'améliorer la rédaction de leur dossier accompagnant leur demande de soutien.

❖ Pour la [Commission restreinte « Patrimoine »](#) qui s'est tenue le 3 juin 2015, sous la présidence de Mme Véronique BOONE :

- Aide 2015/011/01-02 : Restauration du petit patrimoine bâti remarquable : Diagnostic ferme du Grand Jardin-Commune de Galluis. Participation du Parc : 2 625,00 €. Il s'agit d'un très grand bâtiment situé en cœur de village d'un grand intérêt pour la commune.
- Aide 2015/012/01-02 : Restauration du petit patrimoine bâti remarquable : Diagnostic Chapelle de Greffiers - Commune de Sonchamp. Participation du Parc : 1 995,00 €.
- Aide 2015/013/01-04 : Restauration du petit patrimoine bâti remarquable : restauration du lavoir de Madame Idrissi (Saint-Rémy-les-Chevreuse). Participation du Parc : 5 000,00 € (plafond).
- Aide 2015/014/01-04 : Restauration du petit patrimoine bâti remarquable : restauration des murs de l'école intercommunale (SIE Rochefort-Longvilliers) participation du Parc : 6 810,00€.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

❖ la [Commission restreinte « Développement économique »](#) qui s'est tenue le 09 juin 2015, sous la présidence de M. Georges PASSET propose les aides suivantes :

-Fonds d'aides aux investissements matériels relatifs à la création et à la modernisation des entreprises

- **Création d'un espace de Co-Working, Blandine Cain, Méré** dans un ancien bâtiment agricole. Il s'agit du premier espace de travail partagé sur le territoire du Parc.
Aménagement intérieur de l'espace de travail et extérieur, frais de création : 18 386,67 €HT
Subvention accordée : 2 758 €
2 758 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- **Modernisation du Commerce de décoration « Le Zèbre », Mme DECHER et Mme TECOURT, St-Rémy-lès-Chevreuse**
Travaux d'aménagement et d'enseigne : 6 438,99 € HT
Subvention accordée : 965,84 €
965,84 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- **Création de l'épicerie « Le Verger de la Madeleine », M Saïd BOUMAYLA, Chevreuse**
Aménagements, mobiliers, véhicule, matériel informatique : 48 887,96 € HT
Subvention accordée : 7 333.19 €
7 333.19 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)

-Appui au développement des métiers d'arts

1er Salon des Métiers d'art au Palais des Congrès de Versailles du 13 au 15 novembre prochain

- **RE Laurence** (Créatrice de mode) **Le Mesnil-Saint-Denis (1/3)**
Participation aux salons professionnels : 700 €HT
Subvention accordée : 500 €
500 € provenant du fonds PNR p718
- **GUZMAN Sandra** (Bijoux contemporains) **Méré (1/3)**
Participation aux salons professionnels : 400 €HT
Subvention accordée : 400 €
400 € provenant du fonds PNR p718
- **BOURGEOIS Gaëlle** (Vitreaux) **Sonchamp (1/3)**
Participation aux salons professionnels : 400 €HT
Subvention accordée : 400 €
400 € provenant du fonds PNR p718
- **SERAZIN Pascale** (Fabrication bijoux fantaisies) **Gambais (1/3)**
Participation aux salons professionnels : 400 €HT
Subvention accordée : 400 €

400 € provenant du fonds PNR p718

- **DUROY Gisèle (Tissage à la main) Hermeray (1/3)**
Participation aux salons professionnels : 400 €HT
Subvention accordée : 400 €
400 € provenant du fonds PNR p718

Les élus du bureau s'assurent des caractéristiques des artisans soutenus dans leur démarche de promotion. Il s'agit toujours de professionnels adhérents à la chambre régionale des métiers et de l'artisanat et/ou aux Ateliers d'Art de France.

❖ Pour la [Commission restreinte « Biodiversité et environnement »](#) qui s'est tenue le 17 juin 2015, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

Aide 2015/007/06-10 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Clairefontaine). Participation du Parc : 1 270.57 €.

- Aide 2015/008/06-03 : Création de mares Prairies et tourbières de la Galetterie (Commune de Bullion). Participation du Parc : 3 040.00 €.

- Aide 2015/009/06-03 : Renaturation de la Mare de Villeziers (Commune de Saint Jean-de-Beauregard). Participation du Parc : 2 964.00 €.

- Aide 2015/010/06-03 : Suppression d'une importante station de renouée du Japon (Commune du Rochefort-en-Yvelines). Participation du Parc : 1 800.00 €.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

4. Biennale de la reliure d'art : attribution d'une aide financière pour l'attribution d'un prix Parc

L'Association « Biennales Mondiales de la Reliure d'Art » organise toutes les années impaires un concours de reliure d'art, sur un livre choisi par elle et spécialement imprimé à cet effet.

Elle organisera donc en 2015 la 13ème biennale de la reliure d'art à Saint-Rémy-les-Chevreuse. L'œuvre sélectionnée cette année est : « Vendredi ou la vie sauvage » de Michel Tournier.

Considérant l'intérêt pour le Parc d'encourager cette manifestation sur son territoire, il est proposé aux membres du bureau d'attribuer à l'association « Biennales mondiales de la reliure d'art », une aide financière de 300€ correspondant à la dotation d'un Prix PNR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Convention avec Etudes et Chantiers pour la mise en place d'un chantier international de bénévoles au Petit Moulin des Vaux de Cernay.

Du 09 au 29 août, le PNR se propose de renouveler l'expérience très positive menée en août 2014 avec l'association « Etudes et chantiers en Ile-de-France » sur le site du Petit Moulin des Vaux de Cernay. Les étudiants interviendront cette année pour le nettoyage et le sondage de petits ponts et d'anciens étangs de pisciculture, une intervention sur le Petit Lavoir est également prévue.

Les étudiants seront logés dans le gîte de la Maison de Fer à Dampierre. En dehors du temps de travail, des moments d'échanges et de visites des environs rythmeront également le chantier, de manière à permettre aux jeunes de mieux se connaître, de rencontrer la population locale et de croiser les cultures. Ils pourront ainsi découvrir le patrimoine du territoire à travers des randonnées dans la Vallée de Chevreuse, la visite de l'Abbaye des Vaux de Cernay ou encore du Château de Dampierre...

Le coût de l'accueil de ce chantier international s'élève à 16 105 € (euros). La part du Parc serait de 7 500 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Traversée du plateau de Saclay par la ligne 18 du Grand Paris Express

Le président du Parc souhaite recueillir l'avis du bureau syndical du Parc sur la traversée du plateau de Saclay par la future Ligne 18 du Grand Paris Express entre Massy et Versailles. La solution aérienne qui a les faveurs de l'Etat en raison de son coût moindre n'est pas sans conséquence sur le paysage et l'agriculture par rapport à la solution enterrée. Les habitants et les élus des communes concernées sont très hostiles à cette solution.

Le président propose l'adoption d'une motion afin de :

- demander, qu'au regard des engagements pris dans le cadre de sa Charte, une solution alternative au tracé aérien soit proposée et étudiée.
- préconiser l'étude d'une solution enterrée qui garantirait un impact minimal sur les milieux naturels et le paysage ainsi que la continuité et la fonctionnalité des parcelles agricoles.
- demander que le Parc soit associé par la Société du Grand Paris à l'élaboration de la Charte d'engagement pour l'insertion de la ligne 18 « Orly-Versailles » dans le paysage.

M. VANDEWALLE plaide pour cette solution enterrée en raison d'un surcoût relativement modéré au regard de la somme totale investie : 200 millions d'euros pour une dépense totale de 23 milliards. Grâce à la solution enterrée, le linéaire serait en effet plus court qu'avec une solution aérienne. Il faut aussi garder à l'esprit que cette infrastructure a une durée de vie d'une centaine d'années, le surcoût doit s'apprécier au regard de cette perspective de très long terme. De plus la partie yvelinoise comporte moins de gares que celle de l'Essonne : une seule est prévue à Saint-Quentin-en-Yvelines, côté Essonne trois gares sont planifiées. Il regrette que pour des raisons de sécurité (traversée d'animaux notamment), la solution de rails au sol ne puisse être envisagée.

Mme GIOBELLINA de l'Union des Amis du Parc estime que ce projet ne répond pas à l'urgence du moment : il faut pouvoir résoudre les déplacements nord/sud plutôt qu'est/ouest en priorité. Les habitants du Parc sont pris en otage des travaux actuels sur le Plateau. L'arrivée de nouveaux emplois (100 000 à terme), de nouveaux logements va provoquer d'intenses difficultés de circulation dans les prochains mois et années.

Au niveau de l'école Polytechnique, la construction d'un téléphérique est actuellement mis à l'étude afin d'améliorer l'acheminement depuis la vallée d'Orsay jusqu'au Plateau. Il faut travailler sur ce type de solutions qui puissent être mises rapidement en œuvre.

L'ensemble des élus approuvent la motion, sauf Madame BONZANI qui s'abstient.

7. Question diverse :

Présentation du projet Pouce d'Yvelines par M. Armel Pitois, président de Pouce d'Yvelines.

Nouveau dispositif d'auto-stop organisé sur le département, le projet est susceptible d'être soutenu par le Parc dans les prochains mois.

Pouce d'Yvelines s'inspire du dispositif Rézo Pouce initié en Tarn et Garonne, l'association souhaite dupliquer ce projet sur le département des Yvelines avec l'aide des collectivités locales.

Le principe :

Entre le covoiturage planifié et l'autostop, on trouve l'autostop organisé. Comme pour l'autostop classique, il n'y a pas de rendez-vous mais les conducteurs et les passagers sont adhérents à une structure qui leur permet de s'identifier et donc de vaincre les craintes liées à l'autostop. Les arrêts sont repérés, ce qui facilite et sécurise la rencontre entre les conducteurs et les passagers. Ce dispositif peut offrir pour notre territoire une solution de transport supplémentaire pour des habitants n'ayant pas accès à des moyens de locomotion depuis leur domicile, parfois trop excentré des centres bourgs et des pôles de transport en commun.

Une réunion de présentation du dispositif auprès des communes volontaires sera organisée au début de l'automne.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h30.